

A.E.S.

Académie d'Éducation et d'Études Sociales

AES – 11 décembre 2025

Qu'est-ce qu'une économie juste ?

Pierre de Lauzun

ancien haut fonctionnaire, banquier, essayiste

Présentation¹

C'est avec beaucoup de joie que je m'apprête à donner la parole à notre confrère et ami Pierre de Lauzun, pour orienter notre réflexion de ce soir sur le thème : *Qu'est-ce qu'une économie juste ?* A intervalles réguliers, Pierre veut bien se charger d'animer l'une de nos séances, et nous n'avons pas oublié la profondeur spirituelle de sa méditation sur *Liberté et vie intérieure*, en point d'orgue de notre année académique 2022-2023 sur le thème de *La liberté et les libertés*. Le bref rappel de votre parcours que je vais faire, cher ami, permet de mesurer d'emblée l'originalité de cette densité spirituelle dans le milieu professionnel qui fut le vôtre, et cette originalité nous promet une réflexion sur l'économie juste située à la bonne hauteur. Né en 1949, vous êtes marié, père de 3 enfants et vous avez fait carrière dans la banque et la finance : Trésor public, Présidence d'une banque cotée, Direction générale d'associations professionnelles (*Fédération bancaire française, Association française des marchés financiers*). De 1975 à 2019, vos responsabilités se sont toujours situées au plus haut niveau, puisque vous commencez, entre 1975 et 1981, par appartenir aux services du Premier Ministre et que vous achevez votre carrière comme Chairman, entre 2017 et 2019, de l'International Council of Securities Associations, en ayant successivement, entretemps, géré le destin de plusieurs groupes bancaires.

La constance et l'excellence de ces engagements professionnels de financier n'ont pas cependant dévoré votre vie. Outre l'AES, vous êtes engagé dans plusieurs associations, notamment chrétiennes : vous êtes Président de l'*Association des économistes catholiques* et vous appartenez à l'*Ordre équestre du Saint Sépulcre de Jérusalem*, à l'*Académie catholique de France* et à la *Fondation Centesimus Annus pro Pontifice* du Saint-Siège. Anciennement, vous avez passé 10 ans à la *Fondation pour l'école* et 27 ans aux *Entrepreneurs et dirigeants chrétiens*. Enfin, vous menez une réflexion personnelle très riche sur des thèmes politiques, religieux, économiques et financiers. Vous avez en effet aujourd'hui, à votre actif, plus d'une vingtaine d'ouvrages. Permettez-moi d'en

¹ Par Marie-Joëlle Guillaume, Présidente de l'AES

citer quelques-uns, dont le titre est particulièrement révélateur de la hauteur et de l'ambition chrétienne de vos recherches :

- *Finance : Un regard chrétien* Embrasure 2013. L'ouvrage a reçu le Prix international « Economie et société » 2015, décerné par la Fondation *Centesimus Annus pro Pontifice* et a été traduit en anglais.
- *La Révélation chrétienne, ou l'éternité dans le temps*, Artège Lethielleux, 2018.
- *Pour un grand retournement politique*, Editions du Bien commun, 2019.
- *L'argent maître ou serviteur*, Mame, 2019.
- *Dieu, le mal et l'histoire*, Téqui 2022.

Et puis, tout près de nous, l'avant-dernier ouvrage, paru en mai 2024, « *Investir pour le bien commun* », consacré à l'investissement éthique ; et le dernier, en 2024 toujours, sur « *La guerre juste* ». Encore une question de justice ! Vous étiez prédestiné à nous éclairer sur les implications économiques de cette vertu cardinale.

COMMUNICATION par Pierre de Lauzun

Qu'est-ce qu'une économie juste ? Je prends ici le mot justice au sens propre, comme le fait de rendre à chacun ce qui lui est dû. Une économie juste est alors une économie qui rend à chacun son dû. Ce sens ne se confond pas avec l'idée d'une société ou d'une économie bonne : la justice en est une composante, mais c'est un angle d'appréciation à côté d'autres.

L'idée qui sera présente dans toute cette intervention est que l'économie n'a de sens qu'insérée dans la société ; sa justice n'est alors qu'un aspect de la justice d'ensemble au sein de celle-ci. Société qui est composée de personnes formant communauté : la justice traite du rapport qui est dû entre ces personnes. On se limitera ici à une économie de type national, la seule s'appuyant sur une forme de communauté – même si on ne peut oublier que cette économie s'insère dans un contexte mondial, peu régulé et extrêmement hétérogène ; on y fera allusion au besoin. On n'évoquera pas non plus, cette fois pour des raisons de format, la justice envers les générations futures, à travers les questions de l'écologie ou de la dette ; ni certains sujets évoqués dans d'autres conférences du même cycle, comme la fiscalité ou les entreprises.

Dans une perspective classique, on distingue deux types principaux de justice : la commutative et la distributive. On verra ensuite la question de la justice générale.

La justice commutative

La justice commutative vise les rapports d'une personne à une autre. En économie, elle régit les échanges. Elle suppose une société d'agents autonomes, et donc de propriété privée. La propriété privée est d'ailleurs elle-même un outil majeur de justice, puisqu'elle donne à la personne humaine le moyen d'agir de façon autonome, sous sa responsabilité.

Ces personnes sont conduites à interagir dans le cadre d'échanges. La justice commutative vise à ce que ces échanges se fassent dans le respect de chacun et de ses droits. Mais aussi à la recherche d'un optimum collectif, le bien commun, car la justice implique aussi que chacun inscrive son action en matière économique au service du bien de la société, sans laquelle ces personnes n'existeraient pas et ne pourraient pour l'essentiel pas agir. Elle suppose donc une économie libre, mais dont les marchés sont équitables et l'action des agents ordonnée au bien.

Le juste prix

Le premier point d'application de la justice commutative est le juste prix. Le prix est au centre de l'idée de marché, car par lui se transmet une part décisive de l'information économique. Qui dit justice dans les transactions dit donc d'abord juste prix.

Les scolastiques

Le juste prix jouait un rôle important dans la scolastique, ainsi chez Thomas d'Aquin et ses successeurs². Analysant le marché dans une perspective morale, il part du principe qu'on ne doit pas faire à quelqu'un ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fasse ; or personne ne veut payer quelque chose plus que cela ne vaut. Ce prix est le prix d'équilibre localement constaté dans un endroit et à un moment donné, qui dépend notamment de l'offre et de la demande localement. Ce prix ne se réfère donc pas à la nature du bien, mais à la mesure dans laquelle il satisfait les besoins de l'homme ; il sera donc légitimement mouvant et variable. Il ajoute que la transaction est invalide en cas de violence, de fraude ou d'ignorance - y compris cette violence qu'est l'intensité du besoin (*indigentia*), notamment du côté de l'acheteur, car la liberté est altérée si le besoin est trop fort.

Pourquoi cette confrontation appelée marché est-elle juste ? Personne n'est tenu de faire une transaction : si on achète ou on vend, c'est qu'on y a convenance ; sauf à frustrer ou voler les uns ou les autres, le prix doit donc être optimal au vu de l'offre et avec la demande de l'ensemble des parties au marché, compris de façon générale. La confrontation générale, dans un lieu donné et à un moment donné, sous réserve qu'il s'agisse de personnes de bonne foi, cherchant la justice, sans manipulation, est en justice la meilleure référence collective. Les marchés réels sont souvent éloignés de ce schéma ? Certes, mais cela ne retire pas sa valeur au principe.

Le juste prix aujourd'hui

Que peut-on en dire aujourd'hui ? Le souci du juste prix a en grande partie disparu, soit qu'on se confie au marché tel qu'il existe de fait, soit qu'on considère que des adultes libres peuvent faire n'importe quelles transactions. Mais en termes de justice, on ne peut pas se contenter de dire que le prix résulte du jeu du marché ; il faut regarder comment ce marché fonctionne³. Comme je le notais dans *La finance peut-elle être au service de l'homme ?*, cela suppose un juste comportement des acteurs, qui, à l'intérieur des règles peuvent

² Je renvoie ici à mon article de la *Revue thomiste* Tome CXX 2020 n°4.

³ On peut voir sur ce sujet un document sur le juste prix de la Commission Ethique financière des *Entrepreneurs et dirigeants chrétiens* EDC (dans les Cahiers des EDC - janvier 2012).

ou non ‘abuser’. D’où l’importance de valeurs comme la diligence, la loyauté et l’équité dans le respect des intérêts de tous et de l’intégrité du marché. Et l’idée que le bon fonctionnement du marché est dans l’intérêt de tous. La justice implique en outre que le produit vendu soit de bonne qualité, ou au moins, que les défauts non visibles immédiatement soient signalés ; un produit à obsolescence programmée est donc contraire à la justice. S’agissant des marchés imparfaits ou bilatéraux, les mêmes considérations valent, mais impliquent une vigilance morale particulière. L’absence de référence objective laisse en effet une marge à la négociation, en soi légitime si on se contrôle assez pour ne pas en abuser. Et donc notamment en se plaçant aussi du point de vue de la contrepartie.

Reste le cas très fréquent aujourd’hui de la capacité de nombreuses firmes de fixer unilatéralement leurs prix, en dehors même des monopoles. Une des dérives de la société de consommation est qu’il est de l’intérêt de ces firmes de différencier leurs produits et de créer des effets de marque, au fond artificiels. Sans parler de la propriété intellectuelle et ses abus. Les prix pratiqués perdent alors leur justification. Les produits dits de luxe sont un exemple caractéristique. De même celui des GAFAM, car ils sont devenus chacun dans son secteur l’équivalent d’un monopole naturel. Plus largement, en termes de symptôme, une forte croissance des inégalités de revenus d’une catégorie ou d’un secteur économique signale que quelque chose ne va pas. Il faut alors en examiner les causes, et notamment les causes économiques : un dysfonctionnement, qui relève de la justice commutative : monopole, exploitation abusive d’un défaut de marché etc. On en a un exemple avec le gonflement des produits de la finance après la libéralisation relative du secteur depuis 30-40 ans.

Dans un autre ordre d’idée, le niveau des prix peut varier considérablement s’il est influencé par l’ouverture internationale, qui peut par exemple les casser et mettre les producteurs nationaux hors marché. Ou, dans le cas du marché du travail, par les migrations : la tolérance d’une immigration massive aboutit à léser toute une partie de la population, qui fait partie de la communauté nationale. Dans tous ces cas, c’est une décision politique (ouverture ou contrôle) qui conditionne le marché. Or le juste prix doit s’inscrire dans la perspective du bien commun de la communauté considérée, et celui-ci n’est pas compatible avec la ruine d’une partie de la population.

Extension du concept

Mais on peut et doit aller au-delà du seul prix monétaire. Pour Mary Hirschfeld⁴ réfléchir au juste prix a l’avantage de nous détourner de la maximalisation de notre résultat monétaire, et de prendre conscience du service qui nous est rendu par les personnes concernées, et que nous pouvons leur rendre. Côté acheteur, cela implique une référence au niveau de vie de celui qui a fabriqué le produit, afin qu’il puisse mener une vie décente. Des prix peuvent être très bas parce que ceux qui produisent sont sous-payés : matières premières, agriculteurs, PME. Le souci du juste prix peut alors conduire à ne pas acheter, ou à payer plus (commerce équitable). Idéalement, il faudrait donc se livrer à une véritable analyse des conditions d’établissement du prix de ce qu’on achète. Naturellement c’est hors de portée de la plupart ; mais c’est possible dans une certaine mesure dans la société. Soit sous forme associative, soit comme service payant.

⁴ *Aquinas and the Market*, Harvard University Press, 2018.

Comme on voit, la justice commutative dans les relations économiques au sens de transaction s'étend au-delà du prix : au juste traitement du partenaire. Cela inclut le fait de livrer les biens vendus de façon loyale et transparente, et que ce soient des produits ou des services qui correspondent à ce que l'acheteur peut raisonnablement attendre. On pourrait ajouter : sans tromperie verbale, comme c'est le cas de bien des publicités.

Plus largement, la considération peut aussi conduire à substituer à la relation marchande, à la transaction, un autre type de rapport, lorsqu'elle est inadéquate à son objet. Ce peut être un don, un service rendu par une association, parfois une prestation publique. Mais on sort alors de la justice commutative (on évoquera ci-après la question du travail domestique et de la famille).

De telles considérations s'étendent à un sujet familier en économie, les externalités : cela vise tout impact positif ou négatif non pris en compte dans la comptabilité, par exemple toute action négative sur l'environnement. Il y a collectivement un intérêt majeur à ce qu'elles soient réintégrées dans les comptes, c'est-à-dire impactent les résultats des entreprises et le prix payé par le consommateur. Car c'est le rôle des prix en économie : transmettre une information avec un impact concret et matériel. Cela inclut notamment toute la dimension écologique, question considérable qu'on ne peut traiter ici.

En définitive, le souci de la justice commutative est le souci de la pertinence de ce qu'on fait dans tout échange ayant un caractère économique : le fait qu'on rende précisément à l'autre ce qu'on lui doit, en regard de ce qu'il nous doit. Elle incombe à chacun dans les transactions qu'il opère, et à la société en ce qui concerne le bon fonctionnement des marchés ; dans les cas où le marché ne parvient pas à un résultat équitable, il faut alors le redresser ou y suppléer. La transaction dépasse alors la seule perspective de l'intérêt monétaire et reflète le fonctionnement même de la société.

La justice distributive

Dans le second cas, la justice distributive, on considère la relation de la personne à la société. La question est alors ce qu'il est légitime que chacun obtienne dans ce cadre. Cela va donc bien au-delà de ce qu'on appelle aujourd'hui la redistribution. Ce dû est d'autant plus grand que la partie considérée, la personne, a un rôle plus grand dans le tout, selon une règle de proportionnalité, qui dépend, nous dit Thomas d'Aquin, de l'organisation de la société. On intègre alors une dimension sociale et politique plus large, qui peut aller jusqu'au prestige dont quelqu'un jouit dans la société. Mais pour ce qui est des aspects proprement économiques, la question prend deux formes. Des flux : les revenus (rémunérations et prestations), et des stocks : les patrimoines.

Une question préalable : la pauvreté

Au préalable il faut mettre à part la question de la pauvreté. Elle est d'une grande importance pour apprécier comment la société traite ses membres. Mais c'est en même temps une question spécifique. La justice consiste ici à faire en sorte que chaque personne reçoive au minimum ce que toute personne humaine doit recevoir de ce seul fait. En soi donc, la pauvreté est l'indice d'une forme d'injustice.

Mais c'est là une question distincte de celle des inégalités. Dans bien des cas, des mécanismes économiques peuvent être en cause et leur révision peut apporter une réponse ; c'est le meilleur moyen de remédier à la pauvreté, car ce faisant on donne à la personne la possibilité de contribuer à son tour. Mais il est aussi possible que des personnes soient réellement dans l'impossibilité d'apporter une contribution économiquement suffisante pour justifier une contrepartie à ce titre. Et bien entendu la société ne doit pas s'en désintéresser. Mais ce sera alors par des moyens sortant de la réflexion économique ; même si elle peut y avoir sa part, notamment par le don, ou à défaut par des prestations publiques.

Les revenus

Quelle justice dans les rémunérations ?

Les rémunérations des personnes, dans une société décentralisée, sont d'abord la résultante de l'interaction des agents sur un marché. La justice commutative ne s'oppose pas à l'inégalité des revenus s'ils sont justement acquis, et considérera même injuste une redistribution fiscale excessive. On objectera que bien des hauts revenus sont le fruit d'un rapport de force ou de circonstances ; c'est vrai (mais pas toujours) ; mais si on remet en cause pour ce motif un revenu élevé, ce sera parce qu'il n'est pas mérité, pas pour des motifs égalitaires. En justice distributive, on cherche à faire autant que possible en sorte que chacun reçoive de la société ce qu'on estime juste qu'il reçoive (sans créer par ailleurs par son intervention un mal plus grand que le bien qu'on veut obtenir) : cela dépend donc ce qu'il fait pour la société. L'égalitarisme pur n'est alors pas justifié, car les rôles et apports des uns et des autres sont différents. Cela donne donc un angle de regard différent mais complémentaire de celui de la justice commutative.

Les patrons par exemple ont une responsabilité importante et utile ; dès lors, en justice distributive, il est normal que leur rémunération soit élevée. Cela dit, très souvent dans la pratique la prestation ne justifie pas le revenu en question⁵ ; ces rémunérations parfois très élevées sont injustifiées – même si le marché de ces dirigeants fonctionne et a conduit à de tels niveaux. Il faut en effet pour cela que ce dirigeant ait apporté une valeur ajoutée exceptionnelle à l'entreprise ou à la société. Dans le contraire, une réaction résolue s'impose, de la part des actionnaires et des pouvoirs publics. Il faut en particulier déconnecter ces rémunérations de critères de court terme, et privilégier les prestations à long terme, considérées selon une variété de critères. En outre, on doit pouvoir en récupérer tout ou partie, si on constate ultérieurement que des erreurs d'appréciation ont été commises.

Un autre exemple, souligné par S. Zamagni⁶, est celui des limites du processus d'agrégation des décisions individuelles sur un marché. Prenons le cas d'un chanteur ou d'un footballeur qui gagne énormément d'argent. L'achat individuel de places peut être justifié en justice commutative ; mais il ne signifie pas approbation du niveau de revenu du chanteur. En justice distributive, on peut alors considérer qu'il y a excès, voir exemple pervers pour la société. Soit pour exiger un geste généreux de l'intéressé. Soit pour le taxer si c'est réellement aberrant.

⁵ Voir ici mon *Finance un regard chrétien*. Il n'y a même pas corrélation entre les rémunérations des dirigeants et les résultats boursiers, les premiers étant plus favorables, et moins fluctuants que les seconds.

⁶ Dans Helen Alford et al. (dir.), *Rediscovering Abundance*, University of Notre Dame Press, 2005.

En sens inverse, on prendra le cas de magistrats ou de militaires, souvent mal payés. En justice commutative, on pourrait peut-être tolérer que ces fonctionnaires aient un niveau de salaire modeste, si on parvient à les recruter à ce tarif. Mais en justice distributive, l'importance de leurs responsabilités et la gravité de leur tâche imposent une rémunération exprimant la reconnaissance de ce rôle par la société. Et donc mieux placée dans l'échelle des revenus. De même pour les enseignants – moyennant réforme en profondeur du système éducatif. Mais on pourra citer aussi ici des acteurs comme les soignants ou même les éboueurs, dont la crise sanitaire a fait percevoir l'importance.

Il faut enfin citer la question majeure de la reconnaissance du travail accompli au sein des familles, qui est pour l'essentiel gratuit, et vital pour la société, notamment pour l'éducation des enfants. La justice distributive impose ici qu'une aide substantielle leur soit apportée, même si cet aide ne sera jamais à la hauteur du service ainsi rendu⁷.

La question des inégalités, de la justice sociale et de la redistribution

Comme on sait, la question de ce qu'on appelle les inégalités fait l'objet de débats animés dans la société. Une inégalité matérielle trop forte a plusieurs défauts graves, comme on l'a vu, outre le fait éventuel de mal utiliser les ressources : elle donne un rôle excessif à l'argent ; elle accroît l'influence des riches dans la société ; elle accroît la ségrégation spatiale entre riches et pauvres et réduit la solidarité. Mais dans nos sociétés, ce problème est rarement perçu sous l'angle de la véritable justice, qu'on vient d'évoquer, car on aplatit l'idée de justice sur l'égalitarisme. Comme on évite de toucher à la logique économique, on traite en général la question dans une perspective qu'on peut appeler social-démocrate : pour schématiser, on distingue la vie économique et la redistribution étatique, laquelle intervient ensuite par l'impôt - si elle ne perturbe pas la première. Cela revient à considérer la justice comme une correction dans un sens égalitaire du jeu spontané de la société ; elle n'est alors pas fondée sur le rôle de chacun, mais sur la recherche de l'égalité. Plus on redistribuera, mieux ce sera, sauf à obtenir des résultats économiques contreproductifs.

Mais si les échanges ont été raisonnablement équitables et libres, et si le jeu des rémunérations est jugé refléter le rôle réel de chacun, ce que quelqu'un a gagné a été gagné. Une inégalité ne justifie pas à elle seule la redistribution, qu'il faudrait motiver par un dol ; car il n'est pas juste non plus que des gens soient privés de ressources qu'ils ont acquises par leur activité, et à laquelle ils ont droit. En outre, il n'est pas bon qu'un revenu soit découplé de toute contribution de celui qui le reçoit ; c'est même injuste, sauf motif particulier (incapacité de la personne). Dit autrement, en justice le premier pas est de considérer les revenus bruts ; si on les accepte comme justes dans leur principe, il n'y a sous cet angle pas de raison de redistribuer massivement ; sauf en termes de justice distributive comme on l'a vu. La redistribution comprise comme mesure balai introduit une contradiction dans le fonctionnement de la société : on vous laisse gagner ce que vous pouvez, mais on le confisque ensuite en bonne partie. Sur le plan économique en outre, s'il s'agit d'améliorer la situation matérielle des personnes, la question n'est pas d'abord d'enlever aux uns pour le donner aux autres, mais de faire en sorte, si c'est justifié, que ces derniers aient plus. Ce peut être par la

⁷ Je renvoie ici à plusieurs de mes articles et surtout au livre de Jean-Didier Lecaillon *La famille au cœur de l'économie*, Salvator, 2024.

croissance économique et la création d'emplois, mais aussi éventuellement par la réorganisation de l'économie, pour favoriser certaines activités.

Tout autre est la question fiscale de la juste répartition des charges au sein de la société. Elle conduit naturellement à demander plus à ceux qui ont plus de moyens et bénéficient plus du jeu social, notamment du fait que s'ils ont fait fortune, la société y est pour beaucoup aussi. D'où un impôt d'abord simplement proportionnel⁸, et ensuite plus que proportionnel dans certaines limites (barème de l'impôt sur le revenu). Par-là, on réduit de fait les fameuses inégalités, mais c'est un résultat indirect.

En définitive donc, sauf à agir sur les revenus bruts si effectivement ils sont injustes, un objectif purement égalitaire obtenu par une fiscalité lourde va contre les exigences non seulement de la justice commutative, mais aussi de la justice distributive, la société reposant sur des rôles et des responsabilités différents. En revanche une redistribution « raisonnable », c'est-à-dire cohérente avec la liberté des personnes et le bon fonctionnement de la société, est bienvenue, en termes de justice distributive, dans la mesure où elle donne à chacun des moyens l'aidant à mieux participer à la communauté en tant que personne, par les prestations qu'il reçoit, financées par des contributions à la mesure des moyens de chacun. Même si comme on le verra cela ne suffit pas.

Les patrimoines

Patrimoines et propriété privée

Le cas des inégalités de patrimoine est différent. D'un côté, certains peuvent accumuler des fortunes énormes, qui par leur taille façonnent l'image et le fonctionnement de la société. D'un autre côté, les inégalités sont en partie héritées : ce n'est alors pas l'intéressé qui a fourni le service payant qui, une fois épargné, s'est accumulé en patrimoine. Même donc quand ces fortunes sont acquises légitimement, on peut s'interroger sur les effets cumulatifs que cela peut entraîner.

Une question majeure préalable est cependant celle de la propriété des biens et des actifs économiques. Sauf à les faire confisquer pour l'essentiel par l'Etat, ils sont propriété de quelqu'un. Mais alors la tendance à une très forte inégalité est inévitable, même si on peut vouloir la corriger. Les fondateurs des GAFAM (Google Amazon Facebook Apple Microsoft) n'ont par exemple rien volé à qui que ce soit - hors comportements non-concurrentiels. Quand Oxfam explique que 65 milliardaires possèdent autant qu'un milliard de personnes, cela n'a pas de sens direct : certes, ce milliard de personnes ne possède rien ; mais les Gates, Bezos ou autres ne leur ont rien pris ; ils ont créé des entreprises qui se sont appréciées énormément. Cette situation pose un gros problème en termes de pouvoir, et ils ont du fait de leur fortune des devoirs immenses. Mais comme tel ce n'est pas à proprement parler injuste. De façon plus fondamentale, une société libre ou décentralisée est une société où la propriété n'est pas pour l'essentiel entre des mains uniques, y compris celles de l'Etat. Les actifs sont nécessairement détenus par quelqu'un, et hors institutions publiques, c'est par des personnes, directement ou non. Il y a donc légitimement une fonction de détention privée d'actifs, si possible gérés dans le sens du bien commun. Et cela peut concerner des biens très importants. Inversement, l'alternative à l'inégalité risque d'être l'étatisme.

⁸ Qui redistribue puisque les paiements sont proportionnels alors que les prestations sont les mêmes.

Une autre question est celle de l'héritage. Mais dans un cadre de liberté et d'autonomie, un propriétaire transmet normalement ses biens librement, y compris à des héritiers. Ce faisant, il ne contrevient ni à la justice commutative, ni à la distributive. Il est légitime que quelqu'un veuille léguer sa propriété, sinon le terme de propriété a peu de sens : avoir un bien veut dire pouvoir en disposer. En outre, ces fortunes ont en partie importante une dimension familiale. Une des raisons de leur constitution est de permettre aux générations futures de disposer de moyens qui leur permette d'agir à leur tour, dans le sens du bien commun – sachant que cela suppose qu'on les ait éduqués pour cela. Et on ne voit pas le progrès collectif qui résulterait de la disparition systématique de fortunes privées au profit du seul Etat.

Peut-on envisager le nivellement de ces inégalités ?

On peut objecter que cela débouche sur des inégalités considérables, avec un effet délétère sur la communauté, rongant le lien social ; ou surtout s'il y a mauvais usage de cette fortune. D'où le désir de beaucoup de niveler ces différences et surtout leur accumulation, par une forme ou une autre de redistribution.

Cela dit, quand on regarde les faits en perspective historique, la question apparaît intraitable. Un panorama historique fouillé a été dressé par Walter Scheidel⁹. Il montre qu'au cours de l'histoire les inégalités n'ont été réduites de façon réelle et forte qu'à l'occasion de violences considérables et exceptionnelles, dans quatre familles : les guerres totales du XX^e siècle ; les révolutions radicales (notamment communistes) ; un effondrement d'Etat (chute de l'Empire romain) ; et enfin des pandémies (peste noire). Et encore, dit-il, leurs effets finissent toujours par s'éroder.

Il est vrai qu'après la réduction considérable des inégalités après les guerres mondiales, la tendance est à nouveau à leur remontée, surtout dans les pays anglosaxons ; même si d'autres, comme les Scandinaves ou la France, ont sensiblement atténué le phénomène. L'évolution risque d'accentuer ces tendances, avec la montée des pays émergents et le développement des nouvelles technologies. La première question que cela pose est fiscale : savoir si ces fortunes contribuent à due proportion aux charges communes. On l'a dit, l'impôt conduit à contenir en partie ces inégalités, mais par définition il ne les fait pas disparaître. Mais vouloir redistribuer bien au-delà de cela revient à entreprendre une transformation en profondeur de la réalité sociale, qui comme on l'a dit n'est réalisable que par des révolutions aux effets désastreux ou des chocs d'une violence comparable.

Cela n'aurait de sens que si cela permettait de déboucher sur une société fonctionnant manifestement mieux. Mais si c'est simplement passer sur la durée d'une société inégalitaire à une autre, l'intérêt est mince. Et si cela débouche sur une société fortement étatisée, cela revient au fond à niveler par le bas, en réduisant la liberté, et par là la justice rendue à la personne. Dans la pratique, l'extraordinaire énergie politique qu'exige un tel bouleversement n'est normalement pas disponible, les avantages éventuels étant en outre douteux pour la grande majorité en regard de l'incertitude et des risques associés. Là n'est

⁹ Walter Scheidel *The Great Leveler (Violence and the history of inequality from the stone age to the twenty-first century)*, Princeton University Press, 2017.

donc pas la véritable justice. Il n'est pas dû à chacun de vivre dans une société égalitaire ; mais dans une société qui lui donne son dû, ce qui correspond à son rôle et à son apport. L'égalitarisme ne le permet pas.

C'est donc sous un autre angle qu'il faut envisager la justification d'une éventuelle intervention : savoir si ces fortunes sont raisonnablement utilisées dans le sens du bien commun, ce qui pose la question du pouvoir qu'elles confèrent et de son usage.

Inégalités et pouvoir

Cette problématique est beaucoup plus significative. La question de ce que les gens fortunés apportent à la société est essentielle, car en justice s'ils ont beaucoup reçu, ils doivent aussi beaucoup apporter. La question se pose également en termes de pouvoir sur la société ; c'est en un sens la question des élites, dans sa dimension économique. Outre le niveau politique, cela vise leur culture : leur système de valeurs et leur action effective. J'ai évoqué le sujet plus en détails dans d'autres livres¹⁰. Historiquement, à côté des pouvoirs publics et de l'Église, les gens fortunés ont joué un rôle décisif dans le développement de la civilisation. Mais ils avaient à l'époque une forme de devoir social, sinon de vanité bien orientée, quels que soient par ailleurs les défauts de ces sociétés. Or il n'en est plus de même.

Notre époque fait en effet apparaître un risque bien plus important qu'il y a 30 ans : l'émergence de fortunes considérables donnant un pouvoir sans précédent. D'où une classe surpuissante et privilégiée de multimilliardaires, issues des nouvelles entreprises après la vague internet, de la rente minière et pétrolière, ou d'autres sources, ainsi de spéculateurs comme Soros. Une telle émergence n'est historiquement pas fréquente à un tel niveau, même dans le monde capitaliste. Elle est porteuse d'effets considérables. Car ces personnes disposent de moyens leur permettant d'orienter la société dans un sens ou un autre, par leurs investissements, leurs dons, ou leur activité (Facebook, Twitter etc.). Certes, on l'a dit, il est en soi bon que des riches investissent et donnent. Mais ici les sommes sont exceptionnelles, et surtout les orientations de leurs détenteurs sont dominées par l'idéologie de l'époque, qui n'est pas toujours bonne. Ce danger collectif est considérablement sous-estimé. Il peut impliquer une action résolue des pouvoirs publics¹¹ soit pour réguler ce pouvoir, soit pour inciter ces gens dans le sens du bien. Soit dans le cas extrême pour réduire directement ce pouvoir.

En définitive, comme on le voit, la justice distributive va bien au-delà d'un complément à la justice commutative. Mais c'est une question plus complexe, sans formule simple ou solution générale. Elle implique un jugement de situation. Au fond, ce qui est en jeu est l'image que l'on se fait de la société concernée, comme saint Thomas l'avait bien noté : ce qu'elle récompense ou valorise, et ce qu'elle sanctionne.

La justice générale

Ces considérations nous conduisent à élargir la perspective au-delà des aspects surtout quantitatifs que nous venons d'évoquer ; *c'est la question du rapport des personnes à la société : quelle est leur place, qu'est-ce qu'elles donnent et reçoivent, et quel sens cela prend pour elles*. Une société juste sera idéalement une société organisée pour

¹⁰ Notamment *L'Évangile le Chrétien et l'Argent* et *L'argent maître ou serviteur ?*

¹¹ Mais en même temps, ce n'est *a priori* pas une autorité mondiale qui y mettra bon ordre. S'il y a un niveau de moralité possible, c'est au niveau national, et dans la coopération entre nations. Encore faut-il en être conscient.

que chacun puisse agir avec justice en vue du bien commun, lequel permet le bien de chacun et en même temps dépend de la juste action de chacun, et où chacun trouve raisonnablement moyen de s'épanouir. C'est ce qu'on peut appeler justice générale. Cela conduit évidemment à dépasser la seule perspective économique. Mais celle-ci en est une composante essentielle.

La recherche de dispositifs

On peut d'abord explorer comment assurer cette justice générale par des dispositifs. Le premier est le plus familier à tous consiste à viser l'égalité des chances, afin que seul le mérite personnel soit cause de l'état où chacun se trouve. Mais on peut aussi chercher directement à favoriser la position de chacun par des mesures sur la propriété ou sur le travail. Comme on va le voir, ce peuvent être des contributions utiles, mais elles restent partielles, car elles ne touchent pas au cœur de la préoccupation qui est à la base de la justice générale.

L'égalité des chances et ses limites

Une première idée répandue est la suivante : ce qui est juste, c'est que chacun ait eu au départ des chances égales ; dans ce cas le résultat différencié reflétera les mérites de chacun. En réalité, bien que souvent utile, ce n'est pas une solution générale¹².

Déjà, comme le notait Hayek lui-même, le marché même fonctionnant bien n'a rien à voir avec la rémunération du mérite : son verdict résulte du fait qu'on se trouve mieux placé pour satisfaire les préférences collectives – et bien souvent la chance, le hasard ou le rapport de forces sont le facteur décisif. Gagner dans cette course peut avoir un sens en justice commutative, mais on est loin du schéma où ce sont les mérites intrinsèques qui sont récompensés. Inversement, il y a un risque élevé que se constitue une sous-classe permanente de défavorisés, peu doués ou peu dotés pour la course de vitesse.

A cela s'ajoutent les inégalités résultant de l'éducation, donc des familles. On note à ce sujet des différences croissantes, car bien plus qu'autrefois les familles d'en-haut s'occupent plus de leurs enfants et y investissent plus que les autres. Celui qui réussit mieux grâce à cela n'a pas de mérite particulier de ce fait. Mais, contrairement à l'idéologie dominante, en soi il n'est pas mauvais que ces savoirs et cette éducation soient ainsi transmis au sein des familles ; c'est même excellent et socialement bénéfique. Rompre la transmission serait en réalité un appauvrissement collectif. Il faut donc bien sûr aider les moins avantagés, activement, pour leur permettre de participer au mieux, mais pas détruire la transmission et l'éducation là où elle existe. Et l'égalité des chances n'est pas une réponse, même s'il est légitime de la rechercher. Car quels que soient les termes de la compétition, les mieux dotés socialement s'organiseront pour la gagner.

C'est dans ce cadre qu'il faut évoquer les mécanismes de quotas mis en place en faveur d'une catégorie ou d'une autre, jugée défavorisée : quota de femmes, quotas raciaux etc. Cette approche a tous les défauts de la recherche de l'égalité des chances, mais elle occasionne en outre ce qui est perçu inévitablement comme une injustice par ceux que cela désavantage, tout en faisant peser un soupçon d'illégitimité pour

¹² Cette question a été traitée avec une grande lucidité par Michael Sandel : M. J. Sandel, *The Tyranny of Merit (What's become of the Common Good?)*, Farrar Straus and Giroux, New York, 2020.

ceux qu'elle promet. Sauf cas exceptionnel, pour casser des tendances réellement constatées, et provisoirement, c'est donc une approche à écarter.

On l'a dit, il faut viser si possible la possibilité de développement, d'autonomie et de responsabilité de tous pendant la vie active. Et pour cela, il n'est ni nécessaire ni suffisant que les gens aient eu des chances égales au départ, même cela peut y contribuer, car la recherche de cet effet peut aussi nuire. Notamment, comme disait Röpke¹³, même si elle fonctionnait parfaitement, une telle compétition ne ferait que nourrir encore plus le ressentiment : ceux qui se trouveraient en bas y seraient parce qu'ils auraient échoué dans la course, et la faute reposerait entièrement sur eux, de façon en réalité souvent injuste. Dans les régimes antérieurs, le pauvre pouvait garder sa dignité, car rien ne prouvait qu'il était inférieur. En outre, cela élimine la question de ce que doivent les gagnants envers les autres : ils peuvent considérer qu'ils ont pleinement mérité ce qu'ils ont et ne doivent rien à personne. On l'a vu, le fait qu'on soit parvenu à telle ou telle position peut être dû à de multiples causes, résultant du fonctionnement de la société. Dès lors, même si le résultat obtenu est conforme à la justice commutative et distributive, il ne faut pas voir la société comme un concours où un vainqueur gagne et d'autres perdent. Ce qui importe en effet est que chacun y trouve un moyen ou une autre de s'épanouir.

Pour cela, nous dit Sandel, ce qui nous manque est le sens de la communauté. Celui qui se retrouve avec un résultat matériellement plus avantageux le doit aussi en partie à la société, et la justice implique qu'il contribue au bien commun en proportion, et pas seulement fiscalement ; ce qui est en outre essentiel pour donner un sens à sa vie.

Participation et propriété

Un deuxième angle d'action envisageable est d'agir sur la structure même de la propriété. Si en effet on veut donner à chacun les moyens de son épanouissement, un accès à celle-ci est nécessaire, ce qui conduit à travailler à la diffusion de la propriété. C'est la piste ouverte par le 'distributisme' anglais de H. Belloc¹⁴ et G. K. Chesterton¹⁵, d'inspiration catholique, recommandant comme alternative au socialisme et au capitalisme, la diffusion la plus large possible de la propriété des moyens de production – même si leurs idées ne sont pas toujours très précises. Cela consiste par exemple à favoriser la paysannerie, l'artisanat ou le petit commerce, la petite entreprise et la propriété directe.

Ces idées sont sympathiques et utiles. Mais cela ne résoudrait que partiellement la question des entreprises un peu grandes. Comme on se voit mal les morceler systématiquement, la seule voie possible alors est la détention plus diffuse d'actions, notamment dans le personnel. C'est bien en soi. Mais une telle propriété est inévitablement trop divisée pour assurer un vrai contrôle personnel de ces moyens de production, comme le voudraient les distributistes. Cette voie ne peut donc être qu'une voie partielle ; même si elle est appréciable.

¹³ Wilhelm Röpke *Jenseits von Angebot und Nachfrage*, Verlagsanstalt Handwerk GmbH, Düsseldorf, 2009 p. 317.

¹⁴ Hilaire Belloc *An Essay on the Restoration of Property*. IHS Press, Norfolk VA, 2002-2009 (ed. 1936).

¹⁵ G. K. Chesterton, *The Outline of Sanity*, publié en 1926, Read Books Ltd. sur Kindle, 2013, pp. 43 sqq.

Participation de tous, progrès technique et emploi

En réalité, dans une large mesure, dans nos sociétés, participer à la société signifie avoir un emploi. Ce rôle crucial de l'emploi est dans l'ensemble reconnu dans nos sociétés¹⁶ ; on n'insistera donc pas ici sur cette vaste question. Mais ce qui est certain est que la justice l'exige ; et cela peut conduire à utiliser des moyens sortant du cadre économique habituel. On peut avoir par exemple à favoriser l'emploi volontariste de personnes qui seraient difficilement recrutées sinon (handicapés par exemple). Mais naturellement le souci de l'emploi n'atteint véritablement son but que si cela crée de vrais emplois, qui donnent une vraie dignité à ceux qui les occupent. De son côté, l'approche en termes de capacités (Amartya Sen) vise aussi à donner une réponse, de façon évidemment bienvenue : on cherche à augmenter les capacités de tous de façon à pratiquer au mieux à la vie commune. Mais elle ne suffit pas, car d'une part il reste en sous-jacent dans son modèle une forme de compétition méritocratique, et d'autre part cela ne crée pas nécessairement les emplois voulus. *Quoi qu'il en soit, des emplois abondants, dignes et convenablement rémunérés font beaucoup plus pour la justice (justice générale) que la redistribution fiscale.*

Cela dit, l'emploi salarié classique lui-même ne suffit pas : beaucoup de personnes trouveront un sens à leur vie dans d'autres formes d'expression, notamment associative, ou dans le cadre de solidarités comme la famille ; le tout supposant une société moins obsédée par la seule activité économique au sens étroit. Et donc un rôle bien plus important de la solidarité et du don. Dans les sociétés antérieures, malgré toutes leurs limites, l'idée de communauté était centrale ; la situation normale était l'insertion, le travail de chacun était attendu, mais ne se liait pas à ce que nous appelons un emploi. Il serait à l'évidence souhaitable que se reconstituent au moins de façon partielle ces solidarités, sous une forme adaptée à notre temps. Mais cette question dépasse l'économie.

La participation à la vie commune : un changement du regard

Mener une vie qui soit bonne

En définitive, la question centrale en justice générale est bien : comment assurer mieux la participation de tous à la communauté et à ses bienfaits, pour pouvoir donner et recevoir ? Un certain recul est ici nécessaire. Mary Hirschfeld¹⁷ nous rappelle ici que si on se limite à la seule dimension monétaire, on laisse entendre que le niveau matériel seul importe. Or les biens matériels sont instrumentaux : ils servent à autre chose qu'à eux-mêmes, et notamment à mener une vie bonne ; et la vie bonne suppose la vie dans la communauté. Le niveau de vie ne peut y suppléer. Et on ne réglerait pas cette question uniquement en fonctionnant plus encore les plus riches – même si la question se pose aussi sous cet angle. En outre, ce faisant on ne redonne pas leur dignité aux professions jugées plus humbles que d'autres (éboueurs par exemple).

La question doit donc être élargie. Car au fond, si la question véritable est la juste participation de tous à la vie commune, cela inclut de façon essentielle *la juste reconnaissance de ce rôle*, ce qu'on donne comme ce qu'on reçoit ; et c'est ensuite et plus encore celle de la *qualité de cette vie commune, et les perspectives d'amélioration*

¹⁶ La question importante de la qualité de ces emplois pose celle de la justice dans l'entreprise, évoquée ailleurs.

¹⁷ Mary L. Hirschfeld *Aquinas and the Market*, op. cit., pp. 184 sqq.

et de réalisation que chacun y rencontre. Le bien commun est le bien de tous, obtenu en commun, et nécessaire au plein développement de chacun. L'opposé en est l'exclusion, qui ne se limite pas aux plus pauvres. A notre époque, on est tenté d'exprimer cela dans le langage des droits de l'homme ; mais ce n'est pas d'abord une revendication de droits : c'est la recherche de la participation optimale de tous à la communauté, dans le cadre de ce bien commun.

En un sens, on pourrait dire que *l'injustice est ce qui prive la personne du bienfait qu'elle pourrait retirer de la société humaine et lui apporter.* Et ce qui contribue à la participation ne se limite pas à l'activité économique, mais est aussi d'ordre social et personnel. Cela vise aussi toute personne participant à la société : l'éboueur ou la femme de ménage exerce un métier digne et estimable, profondément utile. Il faut donc lui reconnaître cette dignité, tout autant que la personne concernée doit participer avec la pleine conscience de ce qu'elle apporte. Inversement, l'inégalité économique peut être bienvenue, voire nécessaire, si elle développe le bien commun, et par là une forme enrichie de participation. Les gens acceptent la richesse des autres si elle résulte d'une vraie création et apporte quelque chose à la société. Mais évidemment pas si le gagnant rafle tout, et ne se reconnaît aucun devoir spécifique découlant de cette position.

Apporter à son niveau ce qu'on doit à la société

Ce qui nous conduit en définitive à rappeler une dimension tout à fait essentielle de la justice générale, évoquée ici ou là : ce que les personnes apportent à la société, et pas seulement ce qu'elles reçoivent. On l'a vu : une économie juste suppose d'abord des personnes recherchant la justice, et attachées au bien commun. Et donc agissant en ce sens. Cela vise plus particulièrement les détenteurs de moyens importants, les propriétaires, les entrepreneurs, les dirigeants d'entreprise ; et c'est aussi ce qui inspire la réflexion sur l'investissement éthique¹⁸. Mais en réalité cela nous touche tous ; cela concerne le regard de chacun sur la vie économique et sur la société. La vie économique est comme le marché : le résultat dépend dans une large mesure des priorités de ses membres, et de leur comportement au sens large.

Bien entendu, cette action suppose aussi en retour une forme ou une autre de soutien public, au moins juridique ou fiscal. Ainsi, si on veut que les entreprises privilégient le long terme et des orientations éthiques, cela suppose que la loi favorise la détention longue des actions et le maintien de certaines orientations une fois prises par les entreprises. Il en est de même pour la gratuité et le don, instrument majeur pour les personnes pour assurer à leur niveau leur part de souci du bien commun.

Conclusion

Comme on le voit, en conclusion, poser la question de la participation de tous à la société conduit d'abord à changer notre regard en profondeur. Non que la lutte contre les inégalités excessives ou pour une plus grande égalité des chances, n'ait pas son sens ; mais ce n'est pas la réponse principale. *Celle-ci doit être orientée vers ce que les personnes apportent à la société et ce qu'elles en retirent effectivement.* Là aussi, cela appelle un grand retournement politique, culturel et mental. Bien sûr un tel retournement ne se commande pas. Mais

¹⁸ Voir mon *Epargner pour le bien commun : l'investissement éthique*, Boleine, 2024.

s'il ne se produit pas, il est illusoire d'attendre de mesures fiscales ou purement financières seules une amélioration véritable de nos sociétés, de ce que chacun lui apporte et en reçoit.

Cela gouverne le juste traitement des personnes avec qui nous avons un rapport, avec qui nous commerçons au sens large du terme, comme avec la société tout entière. Mais aussi de la part de celle-ci, dans la reconnaissance du rôle de chacun et sa contribution, comme dans les politiques suivies. Vues sous cet angle, des questions comme de l'ouverture des frontières, des migrations, de la rémunération des enseignants et des juges, ou du marketing du luxe prennent un tout autre relief. La notion même de justice garde plus que jamais sa valeur, mais prend un sens très différent.

ÉCHANGE DE VUES

Marie-Joëlle Guillaume

Il y a des questions brûlantes qu'on a envie de vous poser. Par exemple, au sujet des prix agricoles. Car sur la question du "juste prix", vous n'avez pas évoqué l'opposition ou au contraire la complémentarité producteur-consommateur. Le drame actuel de l'agriculture tient largement au fait qu'il y a une rémunération insuffisante de l'agriculteur par rapport à toute la chaîne qui suit, jusqu'au consommateur. Or l'argument qui est donné en général pour "justifier" cette situation, c'est celui du « bien commun », à savoir : le consommateur final - l'ensemble des consommateurs - ne doit pas avoir à payer trop cher sa nourriture. Où est la justice commutative là-dedans ?

Quant à la justice distributive, on ne peut pas distribuer ce qu'on n'a pas produit. Or aujourd'hui, il me semble qu'il y a un vrai problème dans l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des entrepreneurs : leur liberté, au service d'une production nécessaire à tous, n'est-elle pas entravée par un certain nombre de considérations qui ne sont pas finalement très justes ?

Enfin, se pose la question de la capacité contributive des familles, qui est très mal comprise aujourd'hui par les diverses autorités politiques.

Pierre de Lauzun

Les prix agricoles sont un bon exemple, j'en ai parlé très incidemment. Il faut voir sur quelle communauté on raisonne, quand on évoque le bien commun de la communauté. Ainsi, le pape François explique dans *Fratelli Tutti* que le bien commun, maintenant, doit être vu uniquement au niveau planétaire. C'est une considération qui me paraît contestable, et qui n'est d'ailleurs pas la position traditionnelle de l'Église. Il est clair qu'il faut regarder ce qui est *constitué en communauté* et qui, pour cela, dispose d'instruments collectifs : l'État et toutes les institutions nationales. C'est à ce niveau-là qu'on doit examiner ce qui peut correspondre à un bien commun.

Pour les prix agricoles, vous avez au moins trois niveaux différents. Vous avez les prix mondiaux, qui sont des prix de matières premières échangées au niveau mondial, dans des marchés qui ressemblent d'ailleurs beaucoup aux marchés financiers, et qui peuvent être très fluctuants, soit pour des causes irrationnelles, soit, dans un grand nombre de cas, pour des causes tout à fait rationnelles. Quand il y a eu de grands incendies dans les champs de blé en Russie, le prix du blé a flambé. C'est logique et cela n'a rien de choquant. Cela reflète une réalité. Donc les prix mondiaux existent, et on a la possibilité d'acquérir des produits agricoles sur la base de prix mondiaux et d'en faire effectivement bénéficier les consommateurs. C'est ce qu'ont fait les Britanniques, par exemple, au XIXe siècle. Ils ont pratiquement liquidé leur agriculture.

Il est clair qu'on retrouve la question dont je parlais, celle de la façon dont l'économie s'inscrit dans la société, et l'image que la société donne ainsi d'elle-même, comme l'a souligné saint Thomas. Or une société comme la société victorienne - où les campagnes étaient pour l'essentiel de grands terrains de jeu pour grands propriétaires et *Fox Hunting* - ne me paraît pas avoir été une société optimale, sur ce plan-là. Et le maintien d'une agriculture spécifique impliquant une protection, à laquelle par exemple les Japonais ou les Suisses sont très attachés, est quelque chose de tout à fait significatif. Il est clair que les prix des produits agricoles en Suisse ne sont pas des prix mondiaux. Non pas parce que les Suisses seraient imbéciles ou détesteraient les marchés : on sait qu'ils sont au contraire très efficaces dans l'économie de marché. Mais ils ont considéré qu'il y avait une raison particulière d'agir ainsi, et que la communauté suisse ne se comprendrait pas sans le maintien d'un minimum d'agriculture de montagne. On peut ne pas être d'accord, mais c'est une considération qui ne me paraît pas en soi absurde, ni injuste. Donc il y a un choix qui est fait, et ce choix est un choix spécifique dans un cadre donné.

Si vous prenez le cas du Japon, évidemment ce choix est très difficile, parce que les zones rurales se dépeuplent, la natalité est basse, et en outre il y a *Big Brother* de l'autre côté du Pacifique qui fait une pression terrifiante pour faire baisser les prix, parce que, en gros, les prix du riz sont cinq fois ceux des États-Unis. Mais les gens sont contents de manger du riz qui a été produit par des Japonais. Je le comprends. C'est une autre optique. Il y a un choix à faire dans un sens ou dans un autre. Et donc, dans une communauté donnée, il faut regarder effectivement quelles protections l'on donne. L'inconvénient des protections, c'est qu'elles peuvent entraîner comme résultat l'inefficacité d'un certain nombre de gens, qui gaspillent les ressources parce que la protection leur permet de les gaspiller. Est-ce le cas des paysans suisses ? Je n'en sais rien, mais cela peut l'être.

Marie-Joëlle Guillaume

Les paysans français n'ont pas beaucoup de quoi gaspiller.

Pierre de Lauzun

Dans le cas français, oui c'est manifeste, mais en même temps il peut y avoir des évolutions dans le bon sens. Dans le monastère qui est près de chez moi, les moines ont fait une alliance avec des vigneron du coin, et grâce à cette alliance, ces derniers vendent le vin beaucoup plus cher, mais il est bien meilleur. Il

n'y a pas de vol, c'est un juste prix, mais le juste prix de quelque chose qui est bien meilleur, si bien qu'ils en vivent beaucoup mieux. Il est clair que s'ils avaient été trop protégés, ils continueraient à faire du vin, mais moins bon. Il y avait donc une voie de sortie. Il ne s'agit pas nécessairement de protéger les choses telles quelles. Mais il était bon que ces paysans, sur les coteaux du Ventoux, aient la possibilité de vivre et de produire quelque chose dont ils sont fiers.

Votre deuxième point, ce sont les entreprises. Il est clair que nous sommes dans des sociétés très administrées, avec des règles innombrables. D'où ce paradoxe qu'il y a à la fois des points où l'on se dit : "tiens, là, il faudrait réguler un peu plus", et énormément d'autres points où l'on régule beaucoup trop. C'est une question qui doit s'apprécier en fonction de la situation ; il n'y a pas de principe général qui entraînerait une réponse universelle. La question est de voir si telle ou telle règle va dans le sens du bien commun ou non. Le principe général de la doctrine sociale de l'Eglise est davantage un principe de liberté, car la liberté est la base de la notion de subsidiarité. Donc il y a des personnes qui prennent leurs responsabilités, et *a fortiori* dans le cas d'une jeune entreprise. On voit d'ailleurs le thème de l'entrepreneuriat monter lentement. Même le pape François, qui avait des mots extraordinairement féroces pour la finance ou les grandes entreprises, n'avait que des mots doux pour l'entrepreneuriat. Donc, on a bien conscience aujourd'hui que la liberté d'entreprendre est quelque chose de tout à fait essentiel pour la collectivité. Pas simplement par les résultats économiques que cela donne, mais aussi parce que cela signifie, pour ces personnes, une possibilité de s'épanouir en contribuant de manière tout à fait particulière et exceptionnelle au bien commun.

Joseph Thouvenel

Vous avez commencé votre propos, à juste titre, en donnant une définition de ce qui est juste, à savoir rendre à chacun, c'est-à-dire à chaque personne, ce qui lui est dû. En vous écoutant, je me suis donc permis d'inventer une petite définition de l'économie juste et je voudrais savoir ce que vous en pensez. Une économie qui donne au travail sa juste valeur, c'est une économie qui notamment ouvre la porte au salaire maternel... Car le juste salaire tel que le définit saint Thomas d'Aquin, c'est celui où chacun, de par son labeur, peut vivre dignement, lui et sa famille. Saint Thomas d'Aquin ajoutait même la possibilité d'épargner, dans une économie qui donne au travail sa juste valeur.

Pierre de Lauzun

C'est dire en d'autres mots ce que j'ai mis sous le terme de justice générale, c'est-à-dire le fait que chacun se retrouve dans la société en ayant la possibilité de contribuer au bien commun et d'être reconnu en proportion. En élargissant le sens du mot travail, c'est ce que fait l'Eglise.

Joseph Thouvenel

J'emploie le mot "travail" au sens chrétien du terme, c'est pour cela que j'inclus le travail de la mère de famille.

Pierre de Lauzun

Exactement. En élargissant le sens du travail à toute l'activité humaine dans les matières économiques, il faut bien sûr avoir le souci de vérifier que la personne est bien insérée, avec sa contribution et la juste reconnaissance de cette contribution. Il faut qu'il y ait contribution, et c'est effectivement le cas dans la famille.

Avec Jean-Didier Lecaillon, nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet. J'ai publié plusieurs articles sur cette question du travail domestique. Mais là, nous butons sur une autre difficulté : on peut certes faire beaucoup plus pour le reconnaître, mais ce qu'on fera restera sans commune mesure avec le travail réellement accompli. Car économiquement, la famille est vitale, puisque, pour le dire en termes un peu brutaux, la famille « fabrique » les gens qui travailleront demain. Or ni la famille, ni les gens qui en font partie - notamment la mère de famille, sur laquelle généralement la charge pèse plus que sur le père -, disons les parents en général ne sont rémunérés. Les aides qui peuvent être apportées sont une aide, mais pas une compensation totale, parce que, plus encore que dans d'autres cas, cela ne suffit pas. J'ai parlé de la reconnaissance due pour des travaux qui sont supposés être plus modestes que d'autres et qui en réalité sont très utiles ; or pour la famille, c'est *a fortiori* le cas. Car son travail n'est pas un travail modeste, c'est un travail totalement essentiel et central, bien qu'il soit, il faut le dire, collectivement de moins en moins reconnu. Regardez les tendances que l'on voit s'affirmer, selon les sociologues : presque partout sur la planète, notamment dans les régions que je connais davantage, en Asie ou aux États-Unis, la tendance présente, ce n'est même plus le couple non marié, c'est le célibat, c'est la vie où l'on est seul. Alors, comme préparation au bien commun, ce n'est pas terrible...

Jean Didier Lecaillon

Concernant la justice distributive, d'habitude on ne la présente pas comme vous l'avez fait, c'est-à-dire comme étant le rapport des personnes avec la société, en mettant en évidence ce que la personne apporte à la société. Généralement, quand on parle de justice distributive, aussitôt tout le monde pense plutôt à la solidarité, donc à la redistribution que vous avez évoquée aussi, bien sûr. Ma question concerne d'abord ce premier aspect ; j'aurai ensuite une demande de complément sur la solidarité justement.

En premier lieu, votre présentation permet de bien comprendre pourquoi la justice distributive justifie parfaitement un revenu parental dans la mesure où on peut considérer que les familles, les couples qui ont et qui éduquent des enfants, rendent un service à la société. Maintenant, la question concrète est de dire comment cela peut être mis en place. Il y a deux dimensions à prendre en compte pour cela. Considérant d'abord que le service est rendu aux enfants - ce qui est vrai, il faudrait alors que cette reconnaissance soit au cœur de toute réforme du système de retraite : il faudrait tenir compte du fait que si les enfants sont là, c'est grâce à leurs parents bien évidemment, et surtout que s'ils sont performants c'est peut-être en partie à cause de l'éducation qu'ils ont reçue, apprentissage qui commence dans la famille. Il s'agit d'un « investissement » long qui devrait être le fondement de tout système de retraite. Mais les parents qui éduquent leurs enfants ne rendent pas service seulement à leurs enfants, même si c'est leur motivation première. Ils rendent aussi service à la société, car celle-ci a intérêt à ce que les enfants soient bien éduqués, etc. D'où ma

question : comment la société, en termes de montants bien sûr, mais aussi en termes de procédures, va-t-elle pouvoir reconnaître cette exigence de justice distributive, en disant en substance : “vous rendez service à la société, donc vous méritez un revenu” ?

Sur l'aspect solidarité. Peut-être faudrait-il ajouter quelque chose que je n'ai pas entendu, ce n'est pas un reproche bien sûr, c'est simplement un complément que je voudrais apporter, parce que c'est un point qui est mal compris dans nos sociétés. En effet, la solidarité, c'est la redistribution verticale ou horizontale. Or dans les discussions que j'ai aujourd'hui, je m'aperçois que la redistribution horizontale est complètement perdue de vue. Donc je voulais savoir si ce point rentrait bien dans le cadre du sujet ou si j'allais un peu trop loin ?

Pierre de Lauzun

Pour la famille, nous sommes d'accord sur son rôle tout à fait central, et sur son rôle de point d'appui. La période pendant laquelle les enfants sont éduqués et à charge de la famille - période où l'action qui est accomplie bénéficie à l'ensemble de la société, en plus des enfants - cette période est peu reconnue. Et elle l'était davantage en 1945 qu'en 1985, et davantage en 1985 qu'aujourd'hui. Il est clair que ce n'est pas reconnu, et qu'il y aurait un besoin d'une rémunération sensiblement supérieure, mais rémunération qui, comme je le disais, ne rend pas complètement compte de la question. Il y a la question des retraites. Dans un contexte de justice commutative pure, les retraites devraient être strictement proportionnelles au nombre d'enfants élevés - à revenus identiques. Celui qui a fait deux enfants est dans la moyenne des retraites actuelles, mais celui qui n'en a fait qu'un n'a produit normalement qu'un seul individu qui contribue aujourd'hui. Donc le montant de sa retraite devrait être de la moitié, si l'on raisonne en commutatif. Inversement, celui qui a fait 6 enfants contribue 6 fois plus. On devrait en tirer les conséquences.

Je ne dis pas qu'il faut appliquer mécaniquement ce système-là, et ses chances d'adoption au Parlement, quelle que soit sa composition, sont assez faibles. Mais objectivement la contribution n'est pas la même, au sens de la répartition, bien entendu. Donc, dans un système de répartition, il devrait y avoir des dispositifs beaucoup plus puissants que les dispositifs actuels et des dispositifs pour les parents qui n'ont pas eu une activité professionnelle aussi complète que d'autres parce qu'ils se sont occupés d'une famille - généralement il s'agit des femmes. Là aussi, comme pour l'ensemble de la question de la justice générale, cela suppose une prise de conscience et une réaction différente : au lieu de chercher la justice dans l'égalitarisme, il s'agit de la voir dans la place des personnes, dans ce qu'elles apportent et ce qu'elles reçoivent par rapport à ce qu'elles apportent.

La question de la solidarité, évidemment, touche à énormément de choses. Les retraites par répartition, mise à part cette question des familles, sont fondamentalement une assurance collective, dans la mesure où les retraites sont globalement proportionnelles à ce que les gens ont gagné dans leur vie. Donc il n'y a pas la même redistribution que celle qui existe par exemple pour la santé. Dans la santé, d'un côté on fait payer les gens, maintenant pratiquement en proportion avec les revenus, c'est la CSG, et au moins en principe la prestation est semblable. Jusqu'où faut-il aller ? La santé est un bien ; faut-il le gérer de façon

centralisée à la française, ce n'est pas complètement sûr, mais on tombe à ce moment-là sur des questions de modalités.

Bertrand Ract Madoux

Je voudrais bien vous entendre sur la situation économique actuelle de notre pays. Le sentiment d'une grande partie de la population est que la situation n'est pas satisfaisante, car une grande majorité de Français, et notamment tous ceux qui travaillent, ont des difficultés à terminer le mois. Bien sûr, il y a un lien avec l'uniformisation, non pas du goût du luxe, mais d'une multitude de tentations de réalisation de soi, qui aujourd'hui font que les gens dépensent très rapidement ce qu'ils gagnent par leur travail et qu'ils ont beaucoup de difficultés à terminer le mois. Alors, est-ce que cette situation actuelle vous rend optimiste quant à la mise en place d'une économie juste dans un pays comme le nôtre ?

Pierre de Lauzun

Si je vous disais que je suis optimiste sur la situation actuelle du pays, vous seriez peut-être tenté de me jeter par la fenêtre... Non, évidemment, le pays marche très mal actuellement, selon énormément de critères. Ce n'est pas nouveau. Mais ce qui est clair aussi, c'est que les gens ne trouvant pas de repères expriment leur mécontentement dans des sens variés et que l'addition de ces mouvements aboutit aux votes de budgets qui n'ont pas de cohérence et ne sont pas responsables. On additionne des revendications, puis l'on suppose qu'on va s'en tirer par l'emprunt. L'emprunt, cela signifie dans les faits un report de la charge sur la suite, au moins la charge d'intérêts, éventuellement du *rollover* du principal. Donc, c'est extrêmement insatisfaisant.

Personnellement, je me situe à un niveau un peu différent, qui est celui de l'économie juste, c'est-à-dire que je cherche à savoir comment on peut passer de situations économiques banales et courantes, même marchant mieux que la nôtre actuellement, à ce qui peut être considéré comme véritablement juste - c'est-à-dire encore à un degré au-dessus. Ceci dit, il est clair que si se répandait une idée ou une image plus convaincante de ce qu'est une économie qui fonctionne, où les gens se retrouvent et trouvent leur place, il y aurait davantage de chances de faire évoluer le pays dans un sens qui marche mieux. Aujourd'hui, il y a des gens mécontents, qui ont le sentiment qu'ils ne sont pas reconnus et que la situation n'est pas juste. Ils peuvent avoir tort parce qu'ils peuvent mal percevoir. Mais s'ils perçoivent mal, c'est aussi parce que le système ne leur envoie pas les signaux qui leur permettraient de mieux percevoir. Envoyer de tels signaux ne consiste pas à leur donner un cours théorique comme aimait le faire le président Giscard d'Estaing en son temps, mais cela consiste à leur donner des repères qu'ils comprennent, qui ont un sens pour eux. Il y a là un besoin collectif, où la notion d'économie juste peut aider à résoudre des problèmes pourtant apparemment complètement techniques comme le budget, etc.

Bertrand Ract Madoux

J'aurais été assez surpris que vous sortiez de votre chapeau la solution pour la France. Il est vrai qu'en plus, les tentations actuelles de revenir à de vieilles recettes collectivistes, socialistes, auxquelles s'ajoute

ce besoin panique qu'on a de partager et de distribuer l'argent qu'on n'a plus, tout cela ne rend pas très optimiste. Je comprends très bien votre réserve sur la capacité que l'on peut avoir à trouver des solutions pratiques.

Joël Templier

En termes d'économie juste, il y a un phénomène qui ne me paraît pas très juste, c'est le monde du *Private Equity* depuis une vingtaine d'années, avec des rémunérations très importantes, qui ont d'ailleurs pour conséquence que les ingénieurs vont davantage dans les fonds financiers que dans l'industrie chimique ou automobile. Peut-être y a-t-il aussi un certain "court-termisme". Au-delà de ce dernier point, ne pensez-vous pas que ce phénomène est un élément qui rend l'économie de marché pas très juste ?

Pierre de Lauzun

Oui, j'avais fait allusion tout à l'heure aux profits excessifs du secteur financier, mais *a fortiori*, les profits excessifs d'individus. Car il s'agit d'un métier dans lequel il peut y avoir de vraies martingales. Les gens inventent des martingales pour jouer à la roulette, mais en général cela ne marche pas parce qu'ils ne savent pas faire les calculs de probabilités. Mais dans la finance, il peut y avoir des martingales. C'est très simple. Vous avez un produit, par exemple, vous lancez un *hedge fund*, vous arrivez à convaincre des investisseurs et vous prévoyez pour vous des rémunérations très élevées. Si pendant un temps suffisamment long le marché va dans le sens de ce que vous voulez, vous aurez des résultats qui peuvent être assez bons et vous empochez le résultat correspondant. Si le marché se retourne, la perte est pour les investisseurs, mais vous, votre argent, vous l'avez dans la poche, c'est un mécanisme « à cliquet ».

Je prends l'exemple du patron de *Lehman Brothers* qui a fait faillite en 2008, il a perdu ses actifs parce qu'il avait une partie non négligeable de capital. Mais il a eu des rémunérations de plusieurs centaines de millions de dollars pendant des années, et il les a dans sa poche ; autrement dit, il n'y a pas de dispositif par lequel on puisse dire maintenant : "Ce que tu as gagné, est-ce que c'était équitable ? Est-ce que ça correspondait ne serait-ce qu'à l'intérêt des actionnaires, sans même aller chercher la société - mais *a fortiori* en regardant la société ?" De fait, il y a eu et il y a toujours des dysfonctionnements - et particulièrement dans le secteur financier pour ces raisons. Car vous y raisonnez sur l'avenir, or l'avenir n'est pas connu, en sorte que si vous vous débrouillez de manière suffisamment astucieuse, votre responsabilité ne s'exerce pas. Cela veut dire aussi que normalement il devrait y avoir un moyen - et c'est encore plus vrai pour les patrons - pour que, quand les rémunérations prévues sont élevées, elles soient liées à des résultats réels et constatables sur la durée, et pas des durées brèves. Ne regarder l'action de quelqu'un que sur un an, deux ans, trois ans, c'est absurde, parce qu'on peut, dans beaucoup de cas, s'organiser pour que les choses marchent mieux pendant ce laps de temps-là. A la limite c'est un coup de pot, mais celui qui a eu le coup de pot a l'argent dans sa poche.

Jean-Luc Bour

Ce mois de décembre est le moment où l'on réfléchit et où l'on opère un arbitrage dans les dons et où, en payant un petit peu plus, on peut choisir à qui l'on redistribue plutôt que de s'en remettre seulement au budget de l'État. Ma question porte sur la justice redistributive, non pas sur son montant et son niveau, mais sur le choix et la méthode dans lesquels elle s'opère. Est-ce qu'il paraît plus juste à celui qui reçoit de recevoir quelque chose de l'État comme un droit ou de le recevoir d'une association comme un service de reconnaissance ?

Pierre de Lauzun

Sur la notion de droit, je n'ai pas parlé de droit exprès, parce que recevoir chacun son dû, on pourrait dire que c'est un droit. Mais le vocabulaire actuel est trompeur, parce que cela peut être un droit exigible en justice, effectivement. Mais cela peut être aussi un système de représentation abstrait dans lequel l'État définit un cadre global et où, en fonction de droits ainsi définis, il distribue.

Il est évident que ce n'est pas la bonne approche. La bonne approche suppose au contraire la considération réelle de ce que chacun donne et reçoit dans la société. Et d'ailleurs, cette question me permet d'insister sur un aspect, à savoir que la justice distributive traditionnelle tend à se confondre aujourd'hui, dans l'esprit des gens, avec la redistribution au sens étatique social-démocrate. Or ce n'est pas cela, la justice distributive. Cela peut l'être occasionnellement, mais cela ne l'est pas fondamentalement. Et d'autre part ce n'est pas uniquement la responsabilité du système public - et de loin. Si je rémunère des gens, je dois m'interroger aussi sur le fait de savoir si c'est une juste rémunération. Quand quelqu'un paye sa femme de ménage, il est libre. Donc s'il considère que la payer 8 euros de l'heure, c'est du vol, à mon avis, il va s'en abstenir, il va la payer plus cher. Sinon, ce n'est pas bien, il ne respecte pas la personne qu'il a devant lui. En justice commutative, il y a peut-être des situations qui justifient cela, mais en justice distributive, ce n'est pas digne.

Nicolas Aumonier

Vous avez dit que vous préféreriez vous situer à l'échelle de la nation. Notre nation n'est pas la seule dans son cas, mais elle est très endettée. À un moment donné, on peut comprendre que les esprits sagaces veuillent trouver l'argent, comme on dit, "là où il est". Et donc par exemple dans l'héritage, ce "truc tombé du ciel" selon les termes de la présidente de l'Assemblée nationale, parce qu'on est en train de se rendre compte que, dans les vingt ou trente prochaines années, des flux d'héritages vont être dévolus, et que si les États en captaient une partie, ils épongeraient très notablement le montant de leur dette. A partir de quel moment une économie cesse-t-elle d'être juste par endettement excessif ? Car l'endettement excessif rejaillit, quelle que soit l'échelle que l'on choisit, de l'international au national, du national au familial - et aux entreprises aussi.

Pierre de Lauzun

Il va de soi qu'une économie très endettée est une économie qui a très mal fonctionné - et qui fonctionne mal. Donc, avant même de voir si elle est juste ou injuste, il faut voir qu'elle fonctionne mal : la

situation est par définition insatisfaisante. Deuxièmement, l'endettement exerce une pression qui, à un moment donné, se fait sentir sur tout le monde parce qu'il y a un poids de la dette. Or le poids de notre dette est actuellement faible par rapport à ce qu'il sera dans quelques années. En effet, les taux d'intérêt dont nous avons bénéficié depuis dix ans étaient très anormalement bas du fait notamment de l'action de la Banque Centrale Européenne. Nous avons donc un stock de dettes dont le niveau d'intérêts à payer est fabuleusement bas ; mais il va monter. D'abord, il va monter naturellement parce que le niveau de taux d'intérêt sur la longue durée ne peut pas rester stationnaire ; ensuite, parce que les banques centrales ont arrêté depuis déjà quelques années ce qu'on appelle le *quantitative easing*. Troisièmement et surtout, parce que notre cote baisse régulièrement dans les notations des agences, non par une volonté de leur part, mais comme résultat des constats qu'elles font. Il est évident que le *spread* par rapport à l'Allemagne monte régulièrement, et nous avons pratiquement, maintenant, le même *spread* que l'Italie qui traîne son boulet de dette depuis maintenant 30 ou 40 ans. Donc cela va devenir de plus en plus lourd à porter.

Dès lors, évidemment, la question est de savoir comment faire, car il s'agit effectivement d'agir. Si vous prenez le cas italien, depuis pas mal de temps l'Italie a ce qu'on appelle un excédent primaire du budget, c'est-à-dire que son budget est en excédent avant paiement de la dette. Cette situation permet de ne pas augmenter cette dette régulièrement. Le boulet est toujours là, mais il n'augmente pas, ou pas trop, ou beaucoup moins. La première chose à faire est donc d'avoir un budget en excédent primaire. Mais ce n'est pas suffisant, car la dette existante demeure, et il est clair que c'est sinistre pour notre avenir collectif. Beaucoup de gens l'ont dit - je l'ai dit moi-même en mon temps, à mon niveau, mais des gens beaucoup plus importants l'ont dit très régulièrement. On ne peut pas prétendre que c'est une nouveauté, et tout le monde le comprend. L'homme de la rue aussi comprend très bien qu'on ne peut pas rester endetté indéfiniment. Certes, il y a des bonimenteurs qui lui expliquent qu'il y aura toujours des moyens pour s'en tirer, etc. Mais ces gens, qui sont souvent de gauche, ont le même langage que les petits malins de la finance qui racontent un boniment quelconque pour faire passer leurs idées. Ce qu'ils prétendent est faux. Il est évident qu'à un moment donné, ou bien l'on traîne quelque chose de lourd, ou bien l'on fait un gros effort pour s'en libérer. Ou alors, il y a d'autres moyens : la répudiation, mais ce n'est pas très facile ; ou cet autre moyen qu'est l'inflation. La dette française, après 1945, s'était effondrée, parce que la valeur du franc s'était effondrée. Cela veut dire que des gens ont été volés, car leur patrimoine, qu'ils avaient confié à l'État, d'un seul coup ne valait plus rien. Tous les patrimoines ont baissé de valeur, mais celui qui avait de l'immobilier et qui l'a gardé a vu par la suite son immobilier remonter. En revanche, pour celui qui avait des créances sur l'État, c'était fini, définitivement zéro. C'est un des moyens inhérents au système pour se libérer de la dette, mais il est violent.

Arrivé à ce point-là du raisonnement, il y a la question de savoir comment faire. L'idée d'une contribution exceptionnelle, y compris sur des revenus ou des patrimoines élevés, n'est pas nécessairement choquante en soi. Ce n'est pas un problème d'égalitarisme, c'est une question de participation aux charges communes. Mais encore faut-il que cela soit commensurable. Quand je vois la proposition de M. Zucman, par exemple, qui promettait 15 ou 20 milliards, avec un déficit qui est de 75 ou 80 milliards, ce n'était évidemment pas du tout à la hauteur du problème. Autrement dit, ces gens proposent quelque chose qui,

même si ça marchait exactement comme ils le disent, et même si cela n'avait pas de conséquences négatives, n'est absolument pas une réponse à la hauteur de la question. Cela peut être une partie de la réponse, je ne dis pas que c'est nécessairement injuste en soi, mais vu les chiffres, ce n'est pas du tout proportionné. Les grosses masses d'argent ne sont pas nécessairement apportées de cette manière-là. Evidemment, si vous confisquez les plus grosses fortunes en confiscation directe, vous aurez davantage d'argent. Mais juridiquement, vous aurez du mal à opérer cette confiscation, puisque la constitution prévoit qu'il faut une juste indemnité, et que celle-ci risque d'être totalement hors de portée. Ce n'est pas faisable. On retombe donc sur la question que j'évoquais tout à l'heure en citant Scheidel et la réduction des inégalités. Le prix à payer en termes de bouleversement social est énorme par rapport au produit financier qu'on en retire, qui est beaucoup plus faible.

Marie-Joëlle Guillaume

Alors, comment peut-on sortir de cet endettement catastrophique ?

Pierre de Lauzun

On en sort par un effort prolongé mais qui peut être douloureux. Je rappelle quand même que le royaume de Grande-Bretagne n'a fini de payer la dette napoléonienne qu'à la fin du XIXe siècle. Ce pays dominait la planète à l'époque, c'était de très loin le pays le plus riche. Il a mis tout de même environ 80 ans à rembourser la dette de guerre qu'il avait contractée pour lutter contre Napoléon. La dette est un phénomène au long cours, qui pèse longuement.

A moins que quelque chose ne se déchire quelque part, notamment par l'inflation. [...] Qui est alors volé ? Les porteurs, bien sûr. Mais qui sont les porteurs ? Par exemple, la dette française est une des dettes les plus détenues par les étrangers. Et les étrangers ont décidé de détenir de la dette française parce qu'ils avaient confiance dans le gouvernement de la République. Je vois mal par quel processus ils pourraient abandonner leur dette.

Quant aux Français, de qui et de quoi s'agit-il ? Les gens disent "les banques", parce que l'argent est logé dans les banques. Mais ce ne sont pas les banques elles-mêmes qui sont détentrices, ou seulement pour une partie. Le gros des créances est détenu par des SICAV, des compagnies d'assurance et des caisses de retraite. Pour les caisses de retraite, dans le cas que vous citez, on arriverait très probablement à ce qui s'est passé en 1945, c'est-à-dire à l'effondrement total des retraites par capitalisation de l'époque, système qui était basé en bonne partie sur des obligations de l'État qui ne valaient plus rien. Donc, c'est clair : le coût porté sur toute une partie de ces retraites-là, par exemple la Préfon pour la fonction publique (dont les membres votent très certainement en faveur de ce genre de solution !) aboutirait au fait que du jour au lendemain la Préfon ne vaudrait plus rien. Autrement dit, la dette, ce ne sont pas les milliardaires. S'il y a la répudiation de la dette française, M. Arnault ne sera pas directement affecté.

Jean-Pierre Lesage

J'avais une question sur le caractère de la justice. Est-ce que c'est un concept objectif ou un concept subjectif ? J'ai l'impression que dans les exemples qu'on a pris, par exemple celui de l'agriculture, l'agriculteur a tendance à penser que le prix juste est plus élevé que celui qu'il perçoit, tandis que le consommateur tend à penser que le prix qu'il paye est trop haut. Dans un rapport propriétaire-locataire, on va trouver des solutions, des idées en rapport avec la situation. Mais le prix juste n'est pas vu de la même façon par les deux côtés dans toutes les situations d'offre et de demande. Et c'est le prix de marché qui arbitre d'une certaine façon entre ces deux conceptions de prix. Donc, dans les cas que vous avez signalés où le prix de marché n'est pas le prix juste, qui va déclarer que le prix juste est à 100, qui va déclarer que le prix de marché est à 110 ou à 90, et quels sont les critères qui vont être retenus par l'entité qui dira où est le prix juste par rapport au prix de marché ? Et cette entité, est-ce que c'est l'État – au risque de tomber dans un système de prix administrés qui a ses inconvénients ? Est-ce que c'est le peuple - qui, je dis cela par provocation, saurait mieux où se situe la justice ? J'ai l'impression que le concept de justice, que vous avez très bien décrit, est difficile à quantifier du point de vue opérationnel. Où est le prix juste dans tous les cas où le prix de marché n'est pas le prix juste ?

Pierre de Lauzun

Le raisonnement que faisait la scolastique est relativement clair. Le marché, c'est une confrontation. La confrontation, souvent, ne marche pas bien, ne se fait pas bien, il y a vol, il y a tromperie, il y a des dominants, il y a des "corners", etc. À ce moment-là vous pouvez, au moins en théorie, intervenir sur la structure du marché. Mais supposons que le marché soit un marché complètement ouvert, où tout le monde peut participer, tout le monde est libre, et où les gens sont raisonnablement informés (s'ils ne sont pas informés, c'est sur l'information qu'il faut agir). A ce moment-là, on arrive au prix juste. Et c'est cela, à mon avis, la conception scolastique du prix juste. C'est très intéressant, parce que, quand les penseurs médiévaux ont étudié l'économie, ils l'ont étudiée dans la perspective de la justice, pas pour le plaisir d'étudier l'économie en elle-même. Les marchands italiens venaient chez les franciscains ou les dominicains, ils se confessaient, ils demandaient : "Mon père, est-ce que ce que je fais est juste ?". Il serait d'ailleurs intéressant que nous fassions davantage cela ; la renaissance des confessions pourrait être tout à fait intéressante pour faire progresser notre conception de l'économie...

En tout cas, objectivement, ils se sont posé la question de savoir comment marchait l'économie. Et ils ont conclu que c'était une confrontation générale, parce que les besoins des gens sont en partie subjectifs. Ils ont leur idée non pas du prix juste, mais de ce qu'ils désirent et de ce qu'ils veulent bien payer. De chaque côté, il y a l'offre et la demande. On arrive alors à un prix, et ce prix est celui qui optimalise le résultat de chacun. Le résultat d'ensemble est donc positif ; mais il est négatif, évidemment pour celui qui voulait payer peu cher et trouve le prix trop élevé, mais dont les collègues ont eu envie d'acheter, ou pour les vendeurs qui ne voulaient pas vendre à ce prix-là parce qu'ils avaient le sentiment qu'il était vraiment trop bas. Le prix n'est pas quelque chose qui tombe du ciel. C'est une confrontation.

Dès lors, il y a des cas où ça marche mal ou bien où il y a des effets de domination ou autre, il peut y avoir des interventions publiques. Mais la fixation autoritaire des prix, qui pendant la période scolastique était régulièrement menée par des autorités que nous dirions "étatiques" - des seigneurs, des évêques ou d'autres -, s'arrête assez vite parce que ça ne marche pas, c'est complètement décalé. Si vous mettez un prix du blé très bas, il n'y a plus de blé : les propriétaires de blé le gardent chez eux. Sauf si vous avez la capacité d'aller le chercher à ce moment-là : vous arrivez alors à la méthode employée par Joseph Staline, qui n'a pas donné des résultats absolument faramineux ... Donc, ça ne marche pas. En revanche, évidemment, il y a la question des pauvres qui ne peuvent pas s'acheter le blé et qui en ont besoin. C'est un autre élément à considérer. Mais pour le prix en lui-même, si le blé est rare, il est normal que le prix du blé soit élevé. Autrement dit, il faut bien voir que le point de départ est une société dans laquelle les gens interagissent ; et il est normal et bon que les gens interagissent. Comment cette interaction est-elle jugée ensuite ? Il faut regarder les modalités dans les divers cas. Il n'empêche qu'il y a besoin d'accepter cette confrontation.

Rémi Sentis

Vous avez évoqué ce marché qui devrait être équilibré et bien ordonné, or il y a des situations qui profitent des failles du système, à savoir les situations de monopole. Cela arrive souvent, encore maintenant, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies. Alors comment faire ?

Pierre de Lauzun

Oui, cela arrive ; j'ai parlé d'ailleurs des monopoles artificiels, comme ceux qui se constituent par des effets de marque, mais il y a évidemment des monopoles réels - les GAFAM en sont de bons exemples. A un moment donné, le marché se concentre. Ainsi, le moteur de recherche que presque tout le monde utilise, c'est Google qui dispose d'une position complètement dominante ; il est clair que pour les économistes il y a là un vrai problème. Ce problème est rendu plus complexe encore par le fait que les gens n'achètent pas le produit Google. Il est gratuit, ils l'achètent par l'information qu'ils y mettent et par le fait, évidemment, d'accepter la publicité liée au produit ou la publicité sourde dans les choix de l'algorithme. Le monopole est un cas qui existe depuis longtemps, il a été exploré de longue date par les économistes. Mais là, il s'agit d'un monopole très bizarre, parce que ce n'est pas un monopole qui assomme les gens avec des prix. C'est un monopole qui, indirectement, ne paye pas aux usagers la ressource qu'il retire et, en échange, leur donne accès à quelque chose qui, pour lui, est beaucoup moins important.

Il y a deux difficultés à résoudre. La première, c'est de savoir comment réguler. Et deuxièmement, déterminer qui a le pouvoir. Or le pouvoir pour réguler les GAFAM, c'est le Congrès des États-Unis qui l'a. Lui seul a le pouvoir de contrôle. Nous, nous sommes très mal armés, face à Google et autres, sauf à créer des produits alternatifs. Donc, c'est une question tout à fait spécifique et réellement difficile. Bien sûr, on peut intervenir comme le font les autorités européennes dans un certain nombre de discussions. Il suffit de voir la bagarre qui se déroule actuellement avec Elon Musk à propos de X, *ex-Twitter*. Mais on n'intervient qu'à la marge, pas sur le cœur du métier de ces activités-là, parce que celui-ci est hors de portée directe, sauf pour des volontés beaucoup plus énergiques et alternatives, mais pas du tout aisées à soutenir. Par exemple,

si vous essayez le système *QWANT*, vous vous apercevez que vous avez d'assez bons résultats. C'est un système peu courant. Ça marche assez bien. Il n'y a pas de pub et il n'y a pas de mémoire : le système n'enregistre pas les données que vous lui fournissez. Oui, mais pourtant les gens vont chez *Google*.

Donc c'est une vraie question, mais là, peut-être encore plus que dans d'autres domaines, on voit qu'on entre dans des questions de définition de la société. *Google* n'a pas volé quelqu'un, mais il est sur un créneau dans lequel, si on a une chance historique et qu'on a bien travaillé, on aboutit à un quasi-monopole, parce que la nature du métier pousse à cette situation. Et les réseaux sociaux, encore davantage. Ainsi, les réseaux sociaux professionnels, c'est entièrement et exclusivement *LinkedIn*. Parce que, si vous allez sur *LinkedIn*, vous serez en contact avec beaucoup plus de gens que si vous allez sur le réseau "truc-muche" qui vient d'être lancé par quelqu'un en France, où vous n'aurez quasiment personne et qui ne vous servira à rien. Sur *LinkedIn*, vous avez la planète entière. Il y a un donc un monopole naturel. Il me semble que malheureusement ce sont plutôt les États-Unis qui sont bien classés. On aurait besoin de réfléchir pour décider du cadre à donner à ces monopoles de fait, dont la nature est tout à fait spécifique, pour qu'effectivement ils n'abusent pas de leur position. Mais ce n'est pas évident à faire. Et nous nous sommes plutôt plus mal placés que d'autres pour cela. Il reste la solution du gouvernement de la République Populaire de Chine qui a des moyens nettement supérieurs aux nôtres : il développe systématiquement chez lui des produits alternatifs tout à fait semblables.

Patrice Monin

A propos de la Chine, il y a l'expérience *Shein* récente, où des produits sont vendus à des prix défiant toute concurrence : le prix finalement n'est pas juste, et il est injuste pour tout le monde. Car il est injuste pour les Chinois eux-mêmes, qui fabriquent à bas prix des produits de mauvaise qualité sur lesquels la population se rue ; en pratique, on a de l'injustice de tous les côtés.

Pierre de Lauzun

Il y a beaucoup d'aspects qui se mêlent, dans cet exemple. Il y a d'abord les jugements qualitatifs qu'on peut porter et qui ne relèvent pas de l'économie. Cette notion de vêtements "jetables" à bas prix est-elle raisonnable ? C'est évidemment une aberration écologique ou économique, c'est même un gaspillage de ressources. Mais il est clair qu'il s'agit là d'un problème de priorité ou de choix dans la population.

Il y a une deuxième question, celle de la rémunération des producteurs chinois. Il faut d'abord savoir où est la rémunération, et ce n'est pas nécessairement en Chine. Mais quand c'est en Chine, il en résulte une tendance à l'augmentation des revenus : on voit qu'il y a dans ce pays plusieurs centaines millions de gens qui vivent à un niveau de pays développé. Donc, il y a une tendance à la hausse du salaire, autrement dit ce n'est pas indéfini. Le problème, c'est que si, à un moment donné, les producteurs n'arrivent plus à fabriquer les produits à bas prix à Shanghai, sur la côte, ils vont dans l'intérieur du pays. Et quand ça ne marche plus à l'intérieur, ils vont en Asie du Sud-Est ou ailleurs. Il y a chez les gens une conception selon laquelle plus le prix est bas, mieux c'est. On parle de *Shein* comme d'un exemple caricatural, mais *Nike*, c'est pareil. Il n'y

a aucune raison de s'en prendre à *Shein* et de ne pas s'en prendre à *Nike*. C'est tout un système dans lequel on a privilégié le prix très bas et un prix très bas lié aux produits jetables.

On peut se dire que même s'ils n'étaient pas jetables, ces produits seraient moins chers. Là, de nouveau, on tombe sur un problème de choix à faire : maintenir une activité ou non. Il ne faut pas maintenir nécessairement toute la chaîne d'activité, parce que le coût est disproportionné par rapport à l'intérêt de la communauté nationale. On peut aussi acheter certains produits pas chers ailleurs, pour la raison que cela aide des pays à se développer, en regardant les conditions dans lesquelles ils vivent. Il y a là un problème de gestion des frontières au niveau douanier pour vérifier que les prix ne sont pas obtenus par un *dumping* excessif, sur le plan écologique ou sur le plan social. C'est tout à fait légitime. Ceci dit, cela n'empêchera pas ces pays d'être capables de fabriquer des produits relativement plus simples et moins chers [que les nôtres]. À ce moment-là, il faut savoir si l'on préfère les acheter et organiser différemment la vie collective, parce qu'on considérera que cette partie de l'industrie textile n'est pas essentielle pour notre communauté nationale ; mais on peut l'entendre autrement, comme on l'a vu dans le cas de l'agriculture. Il y a un choix à faire. Si les gens veulent toujours des produits jetables alors que ce n'est pas nécessaire, c'est un point sur lequel il faudrait donner la priorité à l'éthique.

Patrice Monin

Si l'on vous suit, alors pourquoi payer plus cher une cartouche de stylo *Montblanc* alors qu'on peut avoir des cartouches de stylo *Montblanc* pour un prix défiant toute concurrence ailleurs, ou par contrefaçon ? Cela pose aussi des problèmes d'inflation. Les grandes marques ont alors tendance à augmenter fortement les prix et l'on arrive à des phénomènes de mode et de snobisme.

Pierre de Lauzun

Ce que je disais sur les mauvais effets des marques, c'est que le phénomène est parfaitement artificiel, cela ne correspond pas au produit [en tant que tel]. Mais il y a, évidemment, dans ces cas-là, des choix à faire. Dans une économie fermée, c'est beaucoup plus facile, parce qu'on sait quels sont les producteurs et ils font partie de la communauté. Quand on se trouve face à des gens qui ne font pas partie de la communauté, il faut se dire que ce sont des êtres humains, ils ont droit d'exister, ils ont droit de produire, ils ont droit de se développer.

Il n'est pas illégitime en soi de commercer avec eux ; il ne faut pas pour autant "mettre en l'air" notre communauté à nous. Donc, il y a un choix à opérer. On ne peut pas donner de recette pour ce choix : il sera dicté par le point de savoir comment les gens retrouvent leur place, d'une manière ou d'une autre.

Patrice Monin

Cela explique évidemment l'effondrement d'entreprises comme *Brandt*, qui ne sont pas concurrentielles avec d'autres, même avec les produits espagnols ou chinois ; et l'on aboutit à une mise à pied de 700 personnes. Donc notre pays n'est pas prêt à faire un prix juste, parce que le prix juste, ce n'est pas le prix que coûte l'objet.

Pierre de Lauzun

Le prix juste se réfère à une interaction entre des personnes, cela dépend donc de la communauté à laquelle vous faites allusion. Dans une communauté relativement peu homogène ou une communauté nationale, cela n'a pas le même sens que si vous élargissez et regardez au niveau international, où le prix résultant de l'interaction - même en supposant que celle-ci fonctionne bien, qu'il n'y ait pas de malhonnêteté, que personne ne vole qui que ce soit - ce prix va être beaucoup plus bas. Vous allez donc utiliser cette indication du prix pour essayer de voir ce que vous voulez faire. Vous pouvez vouloir protéger un certain nombre de secteurs. Il y en a d'autres que vous allez faire monter en gamme. Et puis il y en a d'autres que vous allez décider d'abandonner. Il y a une responsabilité à s'exercer - que ce soit celle des personnes, des entreprises, de la communauté, de l'État, etc. - pour que les choses se passent au mieux, mais il n'y a pas une recette unique. On ne peut pas déterminer *a priori* une seule réponse.

Ceci dit, on est allé très loin dans l'effondrement - par exemple celui de l'industrie dans les pays occidentaux. On peut dire beaucoup de choses sur Donald Trump, mais indéniablement, cela fait trente ans qu'il est atterré par l'effondrement progressif de l'industrie américaine. Et il a raison. Il s'aperçoit que c'est encore plus grave, parce qu'il devient complètement dépendant de quelqu'un d'autre. Dans son bras de fer avec la Chine, le pays qui est en train de gagner, c'est la Chine, parce que le rapport de force actuel lui est beaucoup plus favorable. En effet, la Chine a une politique sur le très long terme, et une politique très suivie. C'est une politique qui a des défauts, qui connaîtra peut-être des crises financières et immobilières, mais qui est néanmoins assez intelligente.

Marie-Joëlle Guillaume

Je voudrais revenir un peu en arrière, dans la suite de ce qu'a dit Jean-Pierre Lesage à propos de l'arbitrage. On n'a pas évoqué la question des corps intermédiaires, en particulier les syndicats par branche, directement liés au métier. Vous avez parlé du Moyen-Âge ; à l'époque médiévale il y avait les "jurandes", qu'on a appelées ensuite "corporations". Elles soutenaient l'économie artisanale de leurs membres, et donc elles concouraient à l'établissement de la notion de juste prix. En France, il est vrai que certains de nos syndicats sont très politisés et de ce fait se situent peut-être moins dans une logique de soutien du métier. Mais enfin le fait syndical garde toute sa valeur. Donc comment voyez-vous, pour contribuer à une économie juste, le rôle de corps intermédiaires institués - ce qu'on appelle les partenaires sociaux ?

Pierre de Lauzun

Les partenaires sociaux interviennent, ne serait-ce que lors des négociations salariales. Leur rôle est incontestable. A l'époque médiévale, il faut bien voir que les corporations ne jouaient que pour des produits que nous appellerions artisanaux. Cela ne concernait pas le grand commerce, qui était l'activité la plus enrichissante et la plus innovante, notamment sur le plan financier. Et puis, cela ne concernait évidemment pas l'énorme masse de la population - y compris d'ailleurs des gens les plus riches - qui constituaient la masse rurale. Là, il n'y avait rien. Et il y avait des prix largement de marché. Les corporations ne concernaient donc qu'une partie de l'activité économique, l'artisanat, et sur cette partie-là, comme je le disais tout à l'heure, on

peut, sur la base de la considération du travail accompli, avoir des repères plus ou moins équitables. Cela ne veut pas dire que ça donne le prix, parce qu'il faut ensuite que le prix soit accepté par les consommateurs. Mais il y a des possibilités pour fixer un prix juste.

La question corporatiste, de façon plus ou moins implicite, était chère au pape Pie XI, qui avait fait tout un paragraphe d'encyclique où il recommandait une solution qu'il désignait ainsi. Sous le vocable de corporatisme il désignait une association professionnelle regroupant les patronats et les syndicats. Ce n'était pas la solution qu'il avait sous les yeux en Italie, qui était alors complètement étatisée, c'était encore moins que ce qu'il pouvait y avoir en Allemagne au vu des exemples beaucoup plus anciens. Il n'y a pas d'exemple où cela marche.

Joseph Thouvenel

Si, j'ai un exemple où ça marche : les retraites du secteur privé, en France, ça fonctionne.

Pierre de Lauzun

Entièrement d'accord, l'AGIRC-ARRCO est un exemple de gestion absolument indiscutable. J'ai aussi parlé des négociations salariales. Donc il y a un ensemble de domaines où cela peut marcher. Mais cela concerne la gestion de choses communes. Ce n'est pas la même chose que la gestion de l'activité elle-même. Je ne dis pas que théoriquement il est impossible d'avoir une action bénéfique. Mais ce n'est pas facile, parce qu'on retombe à nouveau sur le problème qu'avaient les corporations, à savoir que le résultat d'une décision unilatérale n'est pas nécessairement ce qui va coller à l'économie. Vous restez du côté du producteur. Or il y a les autres ! Autant la tyrannie du consommateur n'est pas une bonne chose, autant, en sens inverse, le producteur non plus ne peut pas définir unilatéralement ce qu'il va produire et à quel prix. Donc les solutions ne sont pas évidentes ; mais effectivement, les exemples où ça marche sont des exemples intéressants. Chaque fois que cela pourra marcher, il faut faudra effectivement le faire. Comme c'est un moyen de prendre en charge en commun, précisément, une dimension ou une autre du "bien commun", c'est une bonne chose.

Je prends un autre exemple : le domaine médical. Il est clair qu'un système totalement étatisé à l'anglaise n'est pas extraordinaire. D'ailleurs les gens viennent se faire soigner en France. Personnellement, j'ai pas mal étudié le système américain de santé. C'est un système qui se veut "de marché", mais qui est en réalité beaucoup plus compliqué. Il ne marche pas bien, il est très cher, et il couvre mal beaucoup de gens. Je suis allé aux États-Unis, j'y ai vécu. Quand vous avez les moyens financiers adéquats, vous avez une excellente médecine. Mais le Français moyen a une médecine bien meilleure que l'Américain de même niveau social que lui, parce que le système français, qui a de gros défauts, assure néanmoins une qualité minimale. Peut-être est-ce du côté des mutuelles complémentaires que l'on voit des choses intéressantes. La mutuelle est une autre forme de mise en commun. Si l'on élargissait le rôle des mutuelles, ce pourrait être une bonne chose. On pourrait espérer avoir le même genre de gestion améliorée que ce que l'on recherche dans la grande discussion en cours au Parlement – qui se déroule malheureusement sur des bases irrationnelles et dans une bureaucratie qui croît sans cesse.

Emmanuel Picavet

Il me vient à l'esprit qu'il y a une espèce de dissymétrie dans nos sociétés entre une logique de conservation, de préservation qui a été apprise bon an, mal an, en matière environnementale, patrimoniale et architecturale, et la logique de glorification de la destruction créatrice, selon l'expression "schumpetérienne". Cette dernière a prévalu en matière économique, et de manière extrêmement forte, en particulier dans des pays comme la France ou les États-Unis, qui sont au cœur de votre réflexion, en revanche dans un contraste saisissant avec l'Allemagne, les pays scandinaves ou la Suisse. N'y a-t-il donc pas quelque chose de curieux dans cette manière de voir l'économie comme entièrement tournée vers ce qui va rapporter à l'avenir, ce qui va être florissant à l'avenir, mais avec un désintérêt à peu près complet pour le sort des travailleurs, même lorsqu'ils veulent s'organiser eux-mêmes, comme on l'a vu aujourd'hui avec Brandt ? Comme dans ce dernier cas, si les concours financiers ne suivent pas, on se contente de faire le constat, et puis voilà, on ferme la boutique. Que deviennent les aspirations, qui semblent pourtant bien fondées, à ce que chacun ait sa place, que les métiers soient respectés, que le travail existe dans la société, etc. ?

Pierre de Lauzun

Il est de fait qu'une dimension à prendre en compte est la dimension temporelle, c'est-à-dire qu'il s'agit de voir comment tout évolue dans le temps face à des possibilités qui se présentent dans un sens ou dans un autre. La conservation est en soi un principe positif, qui consiste tout simplement à dire : "telle chose est bonne et j'ai plutôt envie de continuer à en disposer". C'est en soi un principe de précaution sain, que d'avoir un réflexe de conservation pris dans ce sens-là. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut donner un *blanc-seing* à tout ce qui existe ; il est bon, au contraire, de regarder si c'est bon ou mauvais. Par exemple, conserver la situation qui régnait aux États-Unis en 1830, cela revenait à garder l'esclavage. Je pense que l'évolution, dans ce cas, est plutôt allée dans un bon sens ! Donc il y a manifestement, à chaque fois, un jugement à porter sur ce qu'on estime devoir conserver et sur ce qui doit bouger.

La question importante - qui me paraît être même la question la plus importante -, c'est de s'enquérir de la place de chacun et de ce qu'il doit être, et de garder ce critère en tête. A savoir se demander, dans toute évolution, comment faire en sorte que le sort des gens, membres de la communauté, soit plutôt amélioré, ou, s'il y a une menace grave, comment protéger les personnes pour que le résultat soit le meilleur possible. Mais protéger ne veut pas dire garder tel quel, cela peut vouloir dire changer de manière non négligeable, parce que les situations ne sont plus les mêmes. L'influence du progrès technique est tout à fait évidente. Cela n'aurait eu aucun sens de maintenir artificiellement la marine à voile ou d'autres choses de ce genre. Il est nécessaire d'éliminer des choses, même si la marine à voile a un côté très sympathique. Elle a d'ailleurs trouvé un débouché à la fin dans l'activité ludique, privée, de gens qui font des régates, etc. Culturellement, c'est plutôt satisfaisant. Mais ce n'est pas toujours le cas. La formule de Schumpeter, la "destruction créatrice", a l'inconvénient d'insister sur l'aspect destruction qui n'est pas un aspect positif en lui-même. L'aspect destruction est intéressant parce qu'il met en évidence le fait qu'à un moment donné, quelque chose

n'est effectivement plus viable. Il vaut mieux alors passer à autre chose. Et le jugement est à porter cas par cas. Mais ce qui est important, c'est d'avoir à l'esprit cette notion de "justice générale", c'est-à-dire ce critère d'ensemble qui permet de discerner où l'on en est et vers quoi on va. Il faut que les uns et les autres réfléchissent à cela - pas simplement les politiques, mais tous ceux qui peuvent influencer sur la décision.

Marie-Joëlle Guillaume

Avant de conclure, je voudrais signaler quelque chose qui est resté un angle mort dans notre réflexion, à savoir les effets de l'invasion de l'IA. Il va falloir penser sérieusement la place à laisser à chacun pour que la question du travail, qui a été soulevée tout à l'heure, reste dans un domaine de justice. Quand on pense à la question de l'emploi, on voit bien que des bouleversements énormes vont se produire. Nous n'allons pas traiter cette question maintenant, mais il me semble qu'il y a de quoi bouleverser la vision même d'une économie juste...

Pierre de Lauzun

Oui, c'est un lieu d'application de ce que je viens de dire. Prenons quelqu'un qui considérerait qu'il avait une activité ennoblissante et respectable, qui était par exemple comptable, ou analyste financier. Même à un niveau junior, il se considérerait comme assez haut dans la société. Tout à coup, il s'aperçoit qu'une machine fait le boulot plutôt mieux que lui et pour beaucoup moins cher. Il y a un problème social, c'est évident. Car alors, que devient-il ? La question qui se pose est de savoir comment la personne peut s'adapter, car cela n'aurait aucun sens de continuer à faire faire un calcul par des personnes, alors que ce calcul peut être fait beaucoup plus facilement. Mais il y a peut-être aussi une réflexion à mener sur la nature des tâches elles-mêmes. Ce que notre comptable considérerait comme si ennoblissant ne l'était peut-être pas tant que cela. Je reviens à l'exemple de ma femme de ménage : elle, elle est utile, c'est incontestable. Le comptable était utile parce qu'on ne pouvait pas faire les choses autrement, mais si l'on peut faire les choses autrement, il l'est moins. Et donc, paradoxalement, le développement de l'IA remet en question certaines hiérarchies sociales, parce que les plus menacés ne sont pas nécessairement des hommes de métier. Les métiers très manuels, par exemple, ne sont pas remis en cause. Il y a beaucoup de robots qui ont énormément de mal à comprendre des choses élémentaires, comme arriver à attraper un objet un peu complexe et le transporter. C'est très compliqué pour eux. En revanche, dans le domaine de la comptabilité ou de l'annonce financière simple, on n'a aucun problème.